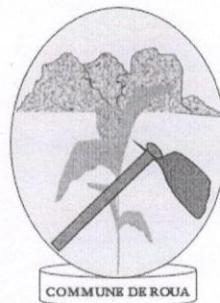


REGIONALE DE L'EXTRÊME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA

COMMUNE DE ROUA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES



REGIONAL DOF FAR NORTH

DIVISIONAL OF MAYO-TSANAGA

ROUA CONCIL

DIVISIONAL CONCIL TENDERS
BOARD

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 03 AONO /REN/DMT-CIPM-C-ROUA/AI/2023 DU
28 MARS 2023 (EN PROCÉDURE D'URGENCE) POUR LES
TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN MARCHE A BETAIL A
ROUA, ARRONDISSEMENT DE SOULEDE ROUA,
DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE
L'EXTREME-NORD.

1- Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du budget d'investissement public de l'exercice 2023, le Maire de la Commune de Roua (Autorité Contractante), lance pour le compte de la Commune de Roua un Appel d'Offres, pour les travaux d'aménagement d'un marché à bétail à Roua, arrondissement de Soulédé Roua, Département du Mayo-tsanaga, Région de l'Extrême-Nord.

2- Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires et études ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations ;
- La menuiserie ;
- La peinture ;

3- Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de : *trois (03)* mois.

4- Allotissement

Le présent marché se présente comme suit :

N°	Lieu	Montant	Financement	Montant DAO	Montant caution
1	AMENAGEMENT DU MARCHE A BETAIL DE ROUA	15 000 000	BIP MINEPIA	15 000	300 000

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel total de l'opération à l'issue des études préalables est de : **QUINZE MILLIONS (15 000 000) francs CFA TTC.**

6- Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

7- Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés tels que indiqué au tableau de l'allotissement, de l'exercice 2023, sur les lignes d'imputation budgétaire suivantes :

IMPUTATION: 57 31 053 06 641305 523311 951

Autorisation de dépense: IY04380

8- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **TROIS CENT MILLE (300 000) Francs CFA** pour chacun lot et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Roua.

10- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Cellule d'Appui au lancement des appels d'offres sise à la Commune de Roua, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **quinze mille (15 000) francs CFA** auprès de la recette municipale de Roua.

11- Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, à la Commune de Roua, Cellule d'Appui au lancement des appels d'offres au plus tard le **21 AVR 2023** à **10** heures, heure locale et devra porter la mention:

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003 AONO /REN/DMT-CIPM-C-ROUA/TBEC/2023 du 28 MARS 2023 (en procédure d'urgence) POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN MARCHE A BETAIL A ROUA, ARRONDISSEMENT DE SOULEDE ROUA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD.

« à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

IMPUTATIONS :

Délai d'exécution : trois (03) mois

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

12- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...),

conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable ; Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances.

13- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le **24 AVR 2023** à **11 Heures** précises dans la salle des délibérations de la Commune de Roua, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14- Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Évaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1- Critères éliminatoires

14.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique,
- c) Absence de caution.

14.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à **QUINZE MILLION (15 000 000) Francs CFA** ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction, au moins à 70% des critères essentiels.

14.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

14.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **53** critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **3 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **15 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **10 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **12 critères**.

15- **Attribution**

Le Maire de la Commune de Roua, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16- **Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre -vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17- **Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, à la Commune de Roua.

Roua, le 28 MARS 2023
Le Maire de la Commune de Roua
(Autorité Contractante)



Badama Paul

Copies :

- PREFET/MT
- DDMINMAP/MT
- ARMP pour publication au JDM;
- SOPECAM (pour publication dans Cameroon tribune)
- Maire de la Commune de Roua;
- Président CIPM/ROUA;
- MINMAP/MT (pour saisi) ;
- DDMINEPIA/MT (pour suivi)
- CRTV (station régionale pour diffusion) ;
- Radio communautaire Mokolo pour diffusion ;
- Affichage.